



# ACCUEILLIR LE PUBLIC JUSTICE SUR UN JARDIN DE COCAGNE



## L'insertion : une alternative pour désengorger les prisons et limiter les récidives

Ce dossier fait suite au groupe de travail national «accompagnement» organisé par le Réseau Cocagne qui s'est déroulé le 07 février 2019. Sylvain Lhuissier, chargé de mission à l'Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle pour les personnes placées sous main de justice est venu présenter la peine de Travail d'Intérêt Général et les missions de l'agence.

80% des personnes incarcérées purgent des peines de 2 ans ou moins. Par ailleurs, 61% des sortants de prison sont réincarcérés dans les 5 ans<sup>1</sup>. Au vu de ces constats, l'insertion du public justice est à réinterroger.

Les Jardins de Cocagne, structures d'insertion par l'activité économique, démontrent au quotidien que l'accueil des personnes en travail d'intérêt général (TIG) et des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) avec le travail de la terre en extérieur est un outil de valorisation et de reconstruction personnelle particulièrement approprié. De plus, leur expertise en matière d'accompagnement social et professionnel leur permettent de viser une inclusion durable de ce public, évitant ainsi la récidive.

Ces valeurs d'inclusion intrinsèques aux Jardins du Réseau Cocagne, nous conduisent aujourd'hui à réitérer notre volonté de faire vivre un partenariat avec le Ministère de la Justice, par toutes les actions déjà mises en œuvre et par la construction de nouveaux projets.

Dans ce dossier sont répertoriés des retours d'expériences significatives, porteuses de sens et vectrices d'insertion car permettant de lutter efficacement contre la récidive et participant activement aux mesures d'aménagement de peines.

<sup>1</sup> Ministère de la Justice. Prévention de la récidive et individualisation des peines. Chiffres-clés. Juin 2014. P.5 [http://www.justice.gouv.fr/include\\_htm/reforme\\_penale\\_chiffres\\_cles\\_plaquette.pdf](http://www.justice.gouv.fr/include_htm/reforme_penale_chiffres_cles_plaquette.pdf)

### Le rôle des Jardins de Cocagne

En tant qu'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Jardins peuvent accueillir des personnes ayant à effectuer des peines de TIG. L'encadrement d'une personne en TIG nécessite un accompagnement spécifique et toutes les modalités d'accueil sont précisées dans la convention qui est signée en amont de l'accueil de la personne, entre le Jardin et le SPIP.

### Sommaire

Travail d'Intérêt Général : p.2

Travail d'Intérêt Général collectif : p.5

Accueil de Personnes Placées Sous Main de Justice : p.6

Accueil de jeunes - Protection Judiciaire de la Jeunesse : p.8

L'animation en milieu carcéral : p.9

## EN QUOI CONSISTE UNE PEINE DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL ?

C'est un travail non-rémunéré réalisé par une personne condamnée soit pour un délit puni d'emprisonnement, ou pour une contravention de cinquième classe et sera bientôt réalisable dans le cadre d'un aménagement de peine. C'est la seule peine qui nécessite l'accord du condamné. Une peine de TIG peut être prononcée pour tout individu de plus de 16 ans. Elle peut aussi être réalisée collectivement. Sa durée varie en fonction de l'infraction : de 20 à 280 heures et bientôt jusqu'à 400 heures. Elle doit être exécutée dans un délai de 18 mois et peut être fractionnée entre plusieurs structures d'accueil qui peuvent être :

- une personne morale de droit public ;
- une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ;
- une association habilitée ;
- et à titre expérimental, une entreprise de l'ESS.

Il existe aujourd'hui des partenariats avec certaines structures qui possèdent des habilitations nationales.



C'est une **alternative à l'incarcération** qui a pour but de : **sanctionner, réparer, insérer, prévenir et faire société.**

Les missions réalisables dans le cadre de la peine de TIG sont très variées et peuvent être par exemple des travaux de maintenance, des actions de sensibilisation, de solidarité, etc.

C'est une peine utile à la société qui est aujourd'hui encouragée. Considérée comme éducative et favorisant l'insertion, elle concerne surtout des jeunes entre 17 et 25 ans, souvent sans emploi. Les personnes concernées par le TIG sont généralement condamnées pour la 1<sup>ère</sup> fois, et souvent pour des délits routiers, des vols sans violence ni menace, ou pour outrages et rébellion (notamment envers les forces de Police).

### La création de l'agence nationale du TIG

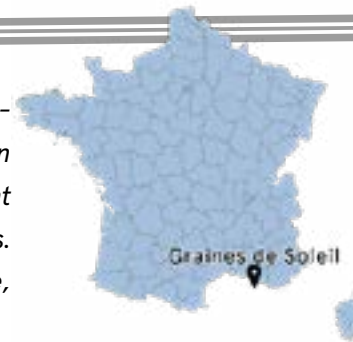
La création de l'Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice en décembre 2018, vise à développer le TIG et à favoriser l'insertion professionnelle des PPSMJ. Ses objectifs sont la lutte contre l'inefficacité de l'incarcération quant aux récidives et le développement des formations et de l'apprentissage en milieu carcéral afin de favoriser le retour à l'emploi, tout en évitant la baisse du volume d'activité professionnelle en détention.

Elle va donc développer les offres de postes en TIG, notamment auprès des entreprises de l'ESS, à travers des missions de prospection, d'accompagnement et de sensibilisation auprès de structures volontaires.



## Une volonté d'intégration

*Graines de Soleil, jardin situé à Châteauneuf-les-Martigues en Provence-Alpes-Côte-D'azur, accueille des personnes ayant des problèmes de justice depuis 2010. A la suite d'un partenariat avec le **Ministère de la Justice**, l'association a obtenu un conventionnement pour accueillir deux personnes condamnées à des TIG en entrées et sorties permanentes. **Emmanuelle Mermillod-Blardet**, conseillère en insertion sociale et professionnelle, rapporte la volonté de l'association d'intégrer au mieux ces personnes.*



« Nous avons fait le choix de les intégrer aux équipes de salariés en insertion. Elles bénéficient aussi de l'accompagnement social et professionnel tout au long de leur parcours de TIG. Et nous pouvons aller plus loin : si la personne a besoin d'un parcours d'insertion après sa période de TIG, nous pouvons être amenés à la recruter. Si elle en a besoin, si elle en a envie et si nous avons décelé un potentiel de motivation.

C'est pour nous l'opportunité de trouver des candidats qui en ont besoin et qui peuvent être « invisibles », puisque ce sont des personnes qui peuvent être exclues, de fait, par les préjugés et qui sont rarement embauchées les premières. [...]

Notre volonté, à Graines de Soleil, c'est de mixer les publics, de ne pas cloisonner les condamnés avec les condamnés. Ils sont intégrés à l'association, et sont amenés à rencontrer différents publics, par exemple, ils peuvent être là quand il y a des visites d'entreprises... »



« J'apprécie particulièrement d'accompagner ce public-là, parce que je trouve qu'ils sont même plus motivés que d'autres. Pour la plupart, ils ont une véritable volonté insertionnelle. »

### En chiffres, c'est...

975 heures de TIG réalisés entre 2016 et 2018.

9 personnes condamnées à des TIG accompagnées par le Jardin entre 2016 et 2018.

33% des condamnés ont été intégrés comme salariés en insertion à l'issue de leur exécution de leur TIG.

### Un accueil en plusieurs temps

1. Entretien de présentation de la structure par le directeur et le conseiller d'insertion et de probation.
2. Intégration du candidat : présentation à l'équipe, visite et désignation d'un encadrant technique pédagogique et social référent.
3. Prise de poste en tant qu'aide maraîcher avec les salariés (l'équipe encadrante lui fait découvrir les missions : « De la graine à la vente »), et émargement quotidien des heures effectuées.
4. Entretiens individuels d'accompagnement réalisés avec la CIP de l'association (démarches administratives, travail sur le projet professionnel...).
5. Participation aux actions collectives d'accompagnement (environ 20% de la durée de la peine).

A l'issue de la période, un bilan est dressé et des préconisations peuvent être annotées sur une fiche d'évaluation qui sera transmise à la conseillère d'insertion et de probation et au Juge d'Application des Peines. Une de ces préconisations peut être la proposition d'un contrat de travail en insertion.

## Un moyen de recruter autrement

*Les Jardins de la Croisière, situés à Sens en Bourgogne, travaillent depuis 23 ans avec les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du nord de l'Yonne. Au fil des années, se sont noués des partenariats forts, entre autres, avec les services de la Justice.*

*Suite à un partenariat avec le Tribunal de Sens, ils accueillent environ un tiers des personnes condamnées à des peines de TIG. Cela représente 43 personnes accueillies en 2017 et 23 en 2018.*

Selon Erik Polrot, directeur, il est nécessaire de faire connaître les alternatives à l'emprisonnement aux chantiers d'insertion, qui apportent une dynamique à l'apprentissage d'un travail, tout en faisant partie d'une réalité porteuse de sens et utile au territoire.

« Nous avons souvent des personnes en TIG à qui nous proposons un recrutement. C'est un moyen pour tous les Jardins de Cocagne qui ont du mal à recruter. »



« Ce ne sont pas des gens radicalement différents. Ce sont d'abord un homme ou une femme, un jeune souvent, comme tous nos salariés, sans qualification, sans mobilité, avec un peu de dettes ... C'est donc notre public. »

Quel que soit le parcours judiciaire de la personne accueillie, elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement social et professionnel adapté, malgré le cadre judiciaire particulier. Cependant, il faut faire preuve de vigilance et instaurer un cadre pour mener au mieux la période de TIG, même si les échecs sont peu fréquents.

### Les clés de la réussite :

- Un accueil avec un entretien simple mais précis et cadré le 1<sup>er</sup> jour en posant l'importance du respect des horaires, du personnel et du travail.
- Une signature quotidienne des feuilles d'émargement à transmettre en fin de TIG.
- Un entretien en cours de TIG pour donner des informations sur les dispositifs d'insertion (Mission Locale et éventuellement offre de CDDI aux Jardins).
- L'objectif est de ne pas stigmatiser les personnes mais de les intégrer (comme un stagiaire) aux équipes.

## DES INDEMNISATIONS POUR UN ACCUEIL COLLECTIF

*L'association Semailles à Avignon a un fonctionnement différent. En partenariat avec le SPIP 84 et la mairie d'Avignon qui possède une habilitation, elle accueille des personnes en TIG collectif. Comme pour des recrutements individuels, les critères sont les mêmes : il faut de la motivation avant tout !*



Les groupes sont composés de 5 à 10 personnes, suivies par des encadrants de l'association et des agents de la collectivité d'Avignon. Le programme d'activités n'est pas uniquement basé sur du répressif. Derrière la dimension collective du chantier et du « travailler ensemble », il semble important d'aborder différents points (culture, radicalisation, biodiversité, addictions, IAE,...) qui concerne tous les citoyens.

Ainsi, sur une semaine, ils réalisent des travaux de désherbage au Jardin, comme pour le cimetière d'Avignon, en plus de participer à des activités culturelles et des ateliers pédagogiques. Après avoir fait le bilan de la semaine, les personnes peuvent choisir de poursuivre leur TIG au sein de la commune d'Avignon.

Pour cet accueil collectif, Semailles est financée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et la mairie d'Avignon (prévention et tranquillité publique), au vu de l'effort d'accueil et d'accompagnement des condamnés.



Le SPIP de Sens, la Maison Familiale Rurale du Sénonais et les Jardins de la Croisière ont réalisé un TIG collectif à titre « expérimental » en 2018. L'idée était de proposer 15 jours de travail à des jeunes ayant à réaliser un TIG.

Les 2 semaines (soit 70h de TIG à réaliser) s'organisèrent ainsi :

- 4 jours de travail par semaine avec un encadrant des Jardins sur un chantier d'espaces verts des Jardins.
- 2 jours de « formation » avec visite de parcs sur la ville de Sens et présentation des métiers (ouvrier maraîcher, agent des espaces verts, horticulteur, etc.) et des formations existantes pour y accéder.

Cette expérimentation a été financée par le SPIP (dont les Jardins de la Croisière sont partenaires) et les collectivités territoriales (Mairie et Communauté de Communes).

### Quelles démarches ?

Que ce soit pour un accueil individuel ou collectif, un Jardin de Cocagne peut être sollicité pour être structure d'accueil. Il est aussi possible de faire une demande d'habilitation auprès du [Juge d'Application des Peines \(JAP\)](#).

Il est possible de solliciter le SPIP départemental pour se proposer en tant que structure d'accueil, en demandant le délégué territorial chargé de la question (à partir de septembre 2019).

### Pour aller plus loin...

- En savoir plus sur les démarches pour devenir structure d'accueil : [www.service-public.fr/associations/vosdroits/R16070](http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R16070)
- Lire le dossier de presse de l'Agence du travail d'intérêt général : [www.justice.gouv.fr/art\\_pix/20181119-DPAgence\\_du-travail-d-intereet-general-VDEF.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/20181119-DPAgence_du-travail-d-intereet-general-VDEF.pdf)
- Le guide sur le TIG : [www.justice.gouv.fr/publication/guide\\_tig.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/guide_tig.pdf)

## L'ACCUEIL DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE (PPSMJ)

On entend par «personnes placées sous main de justice» (PPSMJ) les personnes condamnées à des mesures restrictives ou privatives de liberté exécutées en milieu ouvert ou fermé.

*Les Jardins de la Croisière sont régulièrement sollicités par des personnes sortant de centre de détention (CD) ou de maison d'arrêt (3 centres de détention et une maison d'arrêt sont en proximité des Jardins).*

*A Sens, un partenariat s'est noué entre la Résidence sociale Coallia et les Jardins de la Croisière pour un accueil double : logement et CDDI.*

Une personne ayant réalisé la moitié de sa peine (dans des conditions « exemplaires ») peut demander un aménagement de peine. Pour sortir de détention, il lui faut un lieu de résidence (famille, compagne, foyer ou résidence sociale) et un contrat de travail.

Le détenu doit écrire à la structure d'accueil, puis un courrier « type » est envoyé au détenu et au SPIP du CD. Le conseiller du SPIP prend alors contact avec la structure et une permission de sortie est accordée lors de laquelle il rencontre l'ASP des Jardins et le directeur de la Résidence Coallia.

Si le candidat est retenu, les Jardins envoient une promesse d'embauche qui peut permettre un aménagement de peine et l'arrivée du candidat dans les mois qui suivent.

L'association n'est pas spécialisée dans ce type de public. Elle recrute une grande mixité de personnes mais chaque année, les Jardins accueillent 2 à 5 personnes sortant de centre de détention ou de maison d'arrêt.



### Quel intérêt à cet accueil ?

- Une sortie d'incarcération avec un contrat sur une durée de 7 mois permet d'éviter une sortie « sèche » et de donner un cadre et un accompagnement socioprofessionnel renforcé bien utile aux personnes qui doivent « réapprendre » à gérer leur quotidien et les démarches.
- Les personnes recrutées dans ce cadre, réalisent souvent de manière dynamique leur démarches (règlement des parties civiles, obligation de soins...), et de bons résultats d'insertion.

## Une alternative aux sorties « sèches »

*Une convention partenariale a été signée en 2011 entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône (SPIP 13) et Graines de Soleil, qui permet à l'association agréée ACI d'accueillir et d'accompagner 4 Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) en entrées et sorties permanentes.*

Les PPSMJ, après avoir été orientées par les conseillers d'insertion pénitentiaires, sont reçues en entretien de recrutement par le directeur de la structure et le conseiller du SPIP 13 référent de Graines de Soleil. Si l'entretien est concluant (motivation de la personne à effectuer un parcours d'insertion) et que le Juge d'Application des Peines accepte la demande d'aménagement de peine du condamné (placement sous surveillance électronique, placement extérieur, semi-liberté...), celui-ci signe un CDDI (Contrat de travail à Durée Déterminée d'Insertion) initial de 6 mois à 26 heures hebdomadaires. La durée du contrat de travail proposé n'est pas corrélée à la durée d'aménagement de peine de la PPSMJ (celle-ci peut être inférieure ou supérieure).

La PPSMJ sera intégrée à l'ensemble de l'effectif salarié en parcours d'insertion de l'association. Elle bénéficiera alors d'un accompagnement social et professionnel individuel et collectif renforcé tout au long de son parcours, avec pour objectifs : la levée du frein justice par le respect de la mesure judiciaire et des modalités liées (obligations de soins, indemnités des parties civiles, respect des horaires du bracelet électronique...), ainsi que la résolution des éventuels autres freins périphériques à l'emploi (logement, mobilité, insertion sociale, addictions...). Cet accompagnement est réalisé en interne par les conseillères en insertion sociale et professionnelle (CIP) de Graines de Soleil en partenariat avec les CPIP et les partenaires de l'emploi de l'association (Pôle Emploi, PLIE, missions locales...).

La PPSMJ en parcours bénéficiera également d'un accompagnement technique sur un poste de travail d'aide-maraîcher en Agriculture Biologique (adaptation au poste, identification des compétences acquises et transférables, axes d'amélioration proposés concernant les gestes professionnels et/ou les savoirs-être...).

Cette action peut être financée par le SPIP départemental et la région.



### Objectifs de l'action :

Remobiliser le public sous main de justice par le travail de la terre en équipe particulièrement valorisant, tout en proposant un accompagnement social et professionnel.

Par ailleurs, et malgré le fait que l'association porte essentiellement un ACI, la structure est un lieu ouvert sur l'extérieur. Elle intervient au-delà du cadre de l'ACI, ce qui permet d'être vecteur d'insertion sur le territoire auprès d'un public élargi. Pour exemple, Graines de Soleil accueille des entreprises dans le cadre de journées « Team Building » (EdenRed, ANF Immobilier, EDF...), des agriculteurs BIO du territoire, des adhérents consommateurs, des salariés en parcours d'insertion, des jeunes de foyers éducatifs, des groupes scolaires et extrascolaires...

Ces rencontres entre différents publics qui vivent sur un même territoire, sans toujours se côtoyer, génèrent des échanges qui permettent de lutter contre les préjugés et qui contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des PPSMJ. Des passerelles sont ainsi créées entre milieu fermé, chantier d'insertion, emploi classique. Les PPSMJ ont la possibilité tout au long de leurs parcours, de bénéficier de l'important partenariat territorial de la structure (entreprises, structures du social, organismes de formation ...).

### En chiffres, c'est...

- 18,3 % de PPSMJ dans l'effectif total de salariés en parcours d'insertion accompagnés sur la période 2016-2018.
- 4 % d'abandons de postes sur la période 2016-2018.
- 93% de levées d'écrou sur la période 2016-2018.
- 66 % de sorties dynamiques (emplois, formations qualifiantes...) à l'issue du parcours sur la période 2016-2018.

## L'ACCUEIL DE JEUNES DE L'UNITE EDUCATIVE D'HEBERGEMENT COLLECTIF

*Depuis 2012, une convention partenariale signée entre l'UEHC (Unité Éducative d'Hébergement Collectif) de Martigues et Graines de Soleil permet à l'ACI d'accueillir 1 fois par semaine au sein du jardin d'insertion un groupe de 6 jeunes de cette UEHC, accompagnés de leurs deux éducateurs PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).*

Ceux-ci sont formés sur différentes tâches agricoles et participent à des actions liées au développement durable et à l'alimentation saine. Le travail est planifié en amont chaque semaine par les encadrants techniques de la structure (diversité des tâches, valorisation des missions, intérêts éducatifs et pédagogiques...).

L'objectif est de co-construire, entre les éducateurs de la PJJ et l'équipe encadrante de Graines de Soleil, des actions en direction des jeunes qui jouxtent travail et remobilisation sociale, et d'accompagner à la mixité des groupes (en effet, les jeunes sont intégrés aux équipes de salariés en parcours d'insertion dans le cadre de l'ACI). En lien avec leurs éducateurs, les jeunes peuvent également bénéficier de conseils (par les CIP de Graines de Soleil) et d'un accompagnement sur leurs parcours d'insertion (recherche d'immersions en entreprise, orientation vers la Mission Locale pour le travail sur le projet professionnel ou vers d'autres structures du territoire...).

Très peu de jeunes sont par la suite intégrés au sein du jardin d'insertion (seulement 2 depuis 2012) : en effet, Graines de Soleil préconise davantage l'accès direct à la formation qualifiante pour ce public.

Depuis novembre 2018, en complément de cette action, Graines de Soleil aménage et anime un potager biologique au sein du Foyer UEHC.

Cette action est réalisée à titre gracieux dans une logique partenariale et d'ancrage territoriale.

### En chiffres, c'est...

- Plus de 150 séances de travail réalisées avec les jeunes de la PJJ entre 2016 et 2018.
- Plus de 30 jeunes participant à l'action entre 2016 et 2018.

### Et l'accueil en cas de mesure de réparation pénale ?

Les Jardins de la Croisière accueillent des jeunes (souvent collégiens) ayant à réaliser une Mesure de Réparation Pénale (MRP).

Le jeune, suivi par un éducateur de la PJJ ou d'une association spécialisée, vient travailler 32 jours dans les équipes du Jardin.



## AMENAGER ET ANIMER UN POTAGER BIOLOGIQUE EN MILIEU CARCERAL

*Le SPIP 13 et Graines de Soleil ont mis en place un partenariat pour effectuer des aménagements et des animations de potagers biologiques en milieu carcéral : un au sein du centre des peines aménagées de la maison d'arrêt de Luynes et un au sein du quartier pour sortants de la maison d'arrêt des Baumettes.*

Toute l'année, des ateliers d'une demi-journée, à destination des détenus volontaires sont mis en place au sein de ces établissements et sont animés, en toute saison, par l'animateur jardin de l'association.

La mission de l'animateur est d'apporter des compétences, des connaissances et une planification des missions à réaliser d'un atelier à l'autre avec les personnes détenues et avec leurs surveillants pénitentiaires. Ces ateliers portent sur la mise en culture et l'entretien d'un jardin potager BIO au quotidien et sur les bénéfices du bien-vivre alimentaire.

Cette action est réalisée en tant que prestation de services imputée sur les lignes budgétaires du SPIP 13 et des maisons d'arrêts.



### En chiffres, c'est...

- 52 ateliers d'accompagnement au jardin réalisés depuis 2017.
- 220 détenus ont participé aux ateliers jardins.

### Les objectifs de l'action :

- La création et l'entretien de potagers BIO sont un moyen de travailler sur la responsabilisation, le partage, les savoirs-être, etc.
- Les ateliers peuvent permettre aux détenus en fin de peine de se projeter, en leur donnant la possibilité de réaliser une activité concrète (création et entretien d'un potager BIO et récoltes des légumes), se déroulant en extérieur.
- Le travail de la terre est source de valorisation. Pédagogiquement, l'animateur jardin travaille sur les notions de travail en équipe, d'engagement et de responsabilisation (un potager non entretenu « meurt » et ne produit plus).



## L'ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU COCAGNE



- **Faire reconnaître la valeur ajoutée de l'accompagnement socioprofessionnel** proposé par les Jardins de Cocagne dans le cadre de la politique du Ministère de la Justice (désengorgement des prisons et diminution du taux de récidives). Cette volonté s'inscrit notamment dans la perspective de l'évolution réglementaire proposée dans la feuille de route du conseil de l'inclusion dans l'emploi.
- **Monter un groupe de travail avec l'Agence nationale du travail d'intérêt général** pour partager les besoins du terrain et les évolutions nécessaires des dispositifs à partir des retours d'expériences de territoires pilotes.
- **Proposer aux Jardins de Cocagne des temps de formations** internes sur cette thématique (formations, TSF, visites de Jardins, journées professionnelles...).

### Contact :

Julie DOIZY, Chargée de mission accompagnement socioprofessionnel  
07 60 28 19 35 - sociopro@reseaucocagne.asso.fr



Ce projet est financé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Inclusion 2014-2020".

